

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 MAI 2001**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 3 mai 2001 à 18 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

***Etaient présents*** : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (à compter de la question 4), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question 4), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Marguerite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question 6), M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question 11), M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Bruno LEGEARD, M. Christophe LIME, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 6), M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER (à compter de la question 4).

***Absents*** : M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question 4), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question 4), Mme Martine BULTOT, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question 6), M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 11), Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 6) M. Alexandre CHIRIER (jusqu'à la question 4).

***Secrétaire*** : Mme Safia N'MINEJ.

***Procurations de vote*** : Mme Martine BULTOT, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question 6), M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 11), Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER.

**Mandataires** : Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Lucille LAMY, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question 6), M. Vincent FUSTER (de la question 4 à la question 11), M. Christophe LIME, M. Eric ALAUZET.

\* \* \* \*  
\* \*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**1 - Office Public d'HLM de Besançon - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modificatif à la délibération du 12 avril 2001**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme Danièle POISSENOT, en remplacement de Mme Béatrice FALCINELLA, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public d'HLM de Besançon.

**2 - Office Public d'HLM du Département du Doubs - Opération de réhabilitation de 7 logements, quartier Rosemont à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt PALULOS de 289 180 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

## **Comptabilité - Ressources budgétaires**

**3 - Comptabilité - Exercice 2001 - Transferts de crédits**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et a approuvé ceux intervenus en dépenses et recettes de fonctionnement entre le 1er janvier 2001 et le 12 avril 2001.

Ces opérations sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la commune.

**4 - Comptabilité - Exercice 2001 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues**

A l'unanimité moins onze abstentions, le Conseil Municipal a décidé de procéder à divers ajustements de crédits par décisions modificatives au budget de l'exercice courant et de doter certaines lignes de crédits complémentaires pour une somme globale de 2 783 190 F soit 424 295 €.

**5 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Transfert de la propriété des matériels mis à disposition du PLIE du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture des crédits nécessaires à l'enregistrement du transfert de propriété au bilan comptable de la Ville des biens matériels utilisés par le PLIE et cédés gratuitement par le CCAS à la Ville.

**6 - Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour l'année scolaire 2001-2002**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les droits d'inscription à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et au Conservatoire National de Région pour l'année scolaire 2001-2002.

***I - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Année scolaire 2001-2002***

Une augmentation moyenne de 1,4 % est appliquée sur les tarifs.

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année scolaire.

Cycles	Besançon			Communauté d'Agglomération			Autres		
	2000-2001	2001-2002		2000-2001	2001-2002		2000 -2001	2001-2002	
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 435 F	1 455 F	221,81 €	1 655 F	1 680 F	256,11 €	2 950 F	2 995 F	456,58 €
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 535 F	1 560 F	237,82 €	1 745 F	1 770 F	269,83 €	3 110 F	3 160 F	481,74 €
Cours péri-scolaires	760 F	770 F	117,39 €	985 F	1 000 F	152,45 €	1 535 F	1 560 F	237,82 €

## II - Conservatoire National de Région - Année scolaire 2001-2002

### a) Droits d'inscription

Tarifs annuels applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3e comprise) (augmentation moyenne de 1 % par rapport à l'année précédente).

Disciplines	Besançon			Communauté d'Agglomération			Département			Autres		
	00-01	2001-2002		00-01	2001-2002		00-01	2001-2002		00-01	2001-2002	
	F	F	€	F	F	€	F	F	€	F	F	€
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	240	242,70	37	240	242,70	37	240	242,70	37	240	242,70	37
* Formation musicale seule * Atelier de pratiques collectives	528	531,33	81	768	767,47	117	1 316	1 311,91	200	1 818	1 823,56	278
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3, Cycles de spécialisation, Perfectionnement, Prix Supérieur Inter Régional (PSIR)	1 224 1 392	1 226,64 1 397,19	187 213	1 696 2 060	1 698,93 2 066,26	259 315	2 064 2 356	2 066,26 2 361,45	315 360	2 268 2 596	2 269,61 2 597,59	346 396
Formation musicale + disciplines suivantes : Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin - Percussion Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3, Cycles de spécialisation, perfectionnement, Prix Supérieur Inter Régional (PSIR)	1 872 2 064	1 869,48 2 066,26	285 315	2 244 2 616	2 249,93 2 617,27	343 399	2 608 2 908	2 610,71 2 912,45	398 444	2 824 3 142	2 827,17 3 142,03	431 479
Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre - Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique - Musique Assistée par Ordinateur - Musique de Chambre	1 224	1 226,64	187	1 696	1 698,93	259	2 064	2 066,26	315	2 268	2 269,61	346

\* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écologie est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

\* Une somme de 400,13 F (61 €), qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

\* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 62,32 F (9,5 €) (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.).

*Location des instruments*

	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	
	Alto - violon	90 F/mois	91,83 F/mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	100 F/mois	104,95 F/mois	16 €
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	120 F/mois	118,07 F/mois	18 €

*b) Adaptation des droits aux revenus des familles*

Il est par ailleurs proposé d'adopter les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives».

Le système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'Etat.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

## Droits d'inscription du Conservatoire National de Région

### Tranches de quotient familial

#### Année scolaire 2001-2002

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 531,33 F (81 €) reste dû.

* Quotient Familial en Francs	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 1 477	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1 478 < QF < 1 751	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1 752 < QF < 2 138	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi exonération 2ème et 3ème enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
2 139 < QF < 2 524	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi exonération 2ème et 3ème enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

\* Quotient familial =  $\frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$

## Subventions, indemnités : versement, encaissement

### 7 - Subventions aux classes de découverte - 2ème répartition pour 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Séjours libres : 33 306 F soit 5 077,47 €

Ecoles	Dates	Nbre d'élèves	Centres	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Bois d'Amont (échange scolaire)	02 au 09.04.01	23	Ecole Rivotte	184	54,60 F 8,32 €	10 046,40 F 1531,56 €	APIEU
Bert primaire	09 au 14.04.01	24	Rochejean 25370	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1198,62 €	coopérative
Brossolette primaire	28 au 31.05.01	40	Villequier 76490	160	54,60 F 8,32 €	8 736,00 F 1331,79 €	coopérative
Rosemont primaire	05 au 10.03.01	12	Ecurie Château Galland	72	54,60 F 8,32 €	3 931,20 F 599,31 €	coopérative
Bruyère maternelle	11 au 12.06.01	25	Fauvettes Levier 25270	50	54,60 F 8,32 €	2 730,00 F 416,19 €	coopérative
<b>TOTAL</b>		<b>124</b>		<b>610</b>	<b>54,60 F 8,32 €</b>	<b>33 306,00 F 5077,47 €</b>	

### 8 - Subventions exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

* <b>Besançon Hockey Club (BHC)</b>	<b>50 000 F</b>	<b>7 622,45 €</b>
<i>(subvention except. pour la montée en D1)</i>		
* <b>BESANCON TRIATHLON</b>	<b>10 000 F</b>	<b>1 524,49 €</b>
<i>(organisation du Championnat de France de Triathlon div. 2)</i>		
* <b>ROLLER HOCKEY</b>		
<b>BESANCON</b>	<b>4 400 F</b>	<b>670,78 €</b>
<i>(achat de buts de roller hockey)</i>		
* <b>BESANCON BOXE</b>		
<b>ANGLAISE (BBA)</b>	<b>2 500 F</b>	<b>381,12 €</b>
<i>(acquisition d'un mannequin de frappe)</i>		

\* **CENTRE ECOLE PARACHUTISME**                      **25 000 F**    3 811,23 €  
*(organisation en juillet 2001 de la Coupe de France  
de voile contact et 1ère étape de la Coupe d'Europe de voile contact)*

**9 - Subventions aux associations culturelles - Première répartition au titre de l'année 2001**

A l'unanimité (M. ROIGNOT ne prenant pas part au vote pour la subvention accordée au Choeur Schütz), le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Obtenu en 2000	Demande 2001	Proposition 2001	
<b>Théâtre</b>				
Cie Bacchus	30 000 F	100 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
Cie Boutique du Conte	10 000 F	30 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Cie Droit de Réplique	8 000 F	12 000 F	8 000 F	<b>1 219,59 €</b>
Cie Embarquez	20 000 F	30 000 F	15 000 F	<b>2 286,74 €</b>
Cie L.T.S.	5 000 F	50 000 F	5 000 F	<b>762,62 €</b>
Cie du P'tit Vélo	15 000 F	30 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Cie les Solitaires Intempestifs	100 000 F	120 000 F	60 000 F	<b>9 146,94 €</b>
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	10 000 F	20 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Le Hors-Là	20 000 F	70 000 F	15 000 F	<b>2 286,74 €</b>
Théâtre Alcyon	10 000 F	35 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Théâtre Universitaire	20 000 F	40 000 F	15 000 F	<b>2 286,74 €</b>
Théâtre des Manches à Balais	30 000 F	60 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
Théâtre Envie	5 000 F	20 000 F	5 000 F	<b>762,62 €</b>
<b>Musique</b>				
A.M.I.B.	80 000 F	80 000 F	60 000 F	<b>9 146,94 €</b>
Amis de l'Orgue	8 000 F	8 000 F	6 000 F	<b>914,69 €</b>
AS.PRO.JAZZ	30 000 F	60 000 F	30 000 F	<b>4 573,47 €</b>
Le Bastion	20 000 F	30 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
Choeur Schütz	15 000 F	20 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Chorale l'Alouette	2 000 F	5 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
Le Cylindre	70 000 F	200 000 F	70 000 F	<b>10 671,43 €</b>
Clé de Sol	-	4 500 F	3 000 F	<b>457,35 €</b>
Contrepoint	15 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Déplier la Musique	2 000 F	10 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
Dev'Art (festival Utopia)	30 000 F	70 000 F	30 000 F	<b>4 573,47 €</b>
Les Enfants de l'Espoir	5 000 F	30 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Da Camera	15 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Harmonica Comté	5 000 F	25 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire	15 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Jeunesses Musicales de France	12 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Musique Vocale à l'Université	7 000 F	12 000 F	7 000 F	<b>1 067,14 €</b>
Orchestre Philharmonique	15 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Orchestre Universitaire	3 000 F	5 000 F	3 000 F	<b>457,35 €</b>
Orgue et Culture	8 000 F	26 000 F	8 000 F	<b>1 219,59 €</b>
Société des Concerts	7 000 F	25 000 F	7 000 F	<b>1 067,14 €</b>



<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Obtenu en 2000</b>	<b>Demande 2001</b>	<b>Proposition 2001</b>	
Tetraktys	25 000 F	30 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
Tao Saxophone Quartet	5 000 F	20 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
<b>Atelier Musicaux</b>				
C.A.E.M. de Planoise	80 900 F	110 000 F	70 000 F	<b>10 671,43 €</b>
Atelier Musical des Clairs-Soleils	34 000 F	60 000 F	30 000 F	<b>4 573,47 €</b>
Atelier Musical de Rosemont/Saint-Ferjeux	57 800 F	100 000 F	50 000 F	<b>7 622,45 €</b>
Atelier Musical de Montrapon	50 450 F	57 000 F	40 000 F	<b>6 097,96 €</b>
Ecole de Musique M.J.C. Palente	50 000 F	83 450 F	40 000 F	<b>6 097,96 €</b>
<b>Danse</b>				
Cie du Courant d'Air	10 000 F	30 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Cie Schmid-Pernette (Ass. An Na)	100 000 F	200 000 F	100 000 F	<b>15 244,90 €</b>
Muse et Danse	15 000 F	35 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
<b>Livre / Lecture</b>				
Croqu'livre	30 000 F	57 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
La Distraction des Malades	3 000 F	4 000 F	3 000 F	<b>457,35 €</b>
Larvatus Prodeo	25 000 F	20 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
Le Parlement des Ecrivains	94 500 F	94 500 F	94 500 F	<b>14 406,43 €</b>
Pas Sérial S'abstenir	10 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
<b>Arts Plastiques</b>				
Sauf Art	20 000 F	25 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
<b>Société des Concerts</b>				
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	2 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
Amis du Museum	3 500 F	6 000 F	3 500 F	<b>533,57 €</b>
Association Astronomique de Franche-Comté	15 000 F	15 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Défense de la Langue Française	2 000 F	2 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
<b>Cirque</b>				
Cirque Plume	150 000 F	200 000 F	150 000 F	<b>22 867,35 €</b>

## 10 - Subventions aux associations de quartier et diverses - Première répartition au titre de l'année 2001

A l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	Obtenu en 2000	Demande 2001	Proposition 2001	
<b>Associations et Comités de Quartiers</b>				
A.P.I.M. (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	20 000 F	31 250 F	15 000 F	<b>2 286,74 €</b>
La Colline des Tilleroyes	5 000 F	7 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
La Combe Saragosse	7 000 F	12 000 F	6 000 F	<b>914,69 €</b>
La Commune Libre de Saint-Ferjeux	8 000 F	40 000 F	8 000 F	<b>1 219,59 €</b>
Maison de Velotte	3 000 F	5 400 F	3 000 F	<b>457,35 €</b>
Palente-Village	0 F	2 000 F	1 000 F	<b>152,45 €</b>
La Passerelle de Planoise	25 000 F	25 000 F	20 000 F	<b>3 048,98 €</b>
Planoise-Avenir	2 000 F	10 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
Tambour Battant	8 000 F	38 000 F	8 000 F	<b>1 219,59 €</b>
Club Photo de Planoise	2 500 F	3 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
Comité de Quartier de Bregille	90 000 F	60 000 F	40 000 F	<b>6 097,96 €</b>
Comité de Quartier des Chaprais (La Chapraisienne)	5 000 F	8 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Comité de Quartier des Montboucons	5 000 F	18 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Comité de Quartier des Prés-de-Vaux	10 000 F	20 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Comité de Quartier de Saint-Claude	100 000 F	110 000 F	70 000 F	<b>10 671,43 €</b>
<b>Associations à caractère humanitaire et caritatif</b>				
Epicerie Sociale des 4 Saisons	5 000 F	5 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
M.R.A.P.	7 000 F	10 000 F	7 000 F	<b>1 067,14 €</b>
J.O.C. (Bouge ta Galère !)	8 000 F	8 000 F	8 000 F	<b>1 219,59 €</b>
Les Restos du Coeur	5 000 F	5 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
S.O.S. Racisme	5 000 F	20 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
La Palmeraie	5 000 F	10 000 F	5 000 F	<b>762,25 €</b>
<b>Nature et Loisirs</b>				
Les Amis de la Nature	4 000 F	5 000 F	4 000 F	<b>609,80 €</b>
Besançon Autos Miniatures	2 000 F	4 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F	8 000 F	6 000 F	<b>914,69 €</b>
Groupe Spéléo les Nyctalopithèques	1 000 F	2 000 F	1 000 F	<b>152,45 €</b>
Groupe Spéléo Les Spiteurs Fous	1 000 F	8 000 F	1 000 F	<b>152,45 €</b>
S.H.A.G. (Sté Hétéromorphe Amateurs de Gouffre)	5 000 F	10 000 F	4 000 F	<b>609,80 €</b>
La Tour Prends Garde !	20 000 F	25 000 F	15 000 F	<b>2 286,74 €</b>
La Voie des Fleurs	2 500 F	10 000 F	2 500 F	<b>381,12 €</b>
<b>Anciens Combattants</b>				
A.D.I.F. (Déportés, Internés, Familles des Disparus)	2 000 F	2 000 F	2 000 F	<b>304,90 €</b>

ASSOCIATIONS	Obtenu en 2000	Demande 2001	Proposition 2001	
D.R.A.N. (Droits Rapatriés Afrique du Nord)	2 500 F	20 000 F	2 500 F	<b>381,12 €</b>
U.D.A.F.C.M. (Anciens Combattants Français Musulmans)	1 500 F	8 000 F	1 500 F	<b>228,67 €</b>
Francs-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	10 000 F	1 500 F	<b>228,67 €</b>
<b>Divers</b>				
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	2 500 F	2 500 F	<b>381,12 €</b>
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	30 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
R.E.C.I.D.E.V.	12 000 F	20 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
U.F.C. Que Choisir ?	10 000 F	10 000 F	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>

**11 - Rencontres Jeune Création 2001 - Adoption du projet - Attribution de subventions à des associations culturelles - Demande de subvention auprès du Département**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet Rencontres Jeune Création 2001 dont le coût est estimé à 790 000 F

- a autorisé M. le Maire à solliciter auprès du Département du Doubs une subvention de 50 000 F

- a décidé de verser des subventions, pour un montant global de 153 500 F aux associations et compagnies dont les projets ont été retenus dans le cadre de cette manifestation :

Projets THEATRE		en Francs	en Euros
Production du Capricorne «Julien en chemin»	<i>marionnettes/vidéo</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Cie K.P. «Palabres, duels et fantaisies»	<i>spectacle d'extérieur-escrime théâtrale</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Théâtre du Bambou «Tableau-gâteau»	<i>spectacle jeune public</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
IME Aurore à Gray «Poussières d'étoiles»	<i>création théâtrale avec la Cie Gravitation</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Cie Cafarnaüm «la Patiente»	<i>création d'une pièce d'un auteur contemporain Anca Visdei</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Kanibal Théâtre «Jukebox»	<i>création d'un spectacle associant musique, jeu et vidéo</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Cie ATIPIK «l'envolée»	<i>marionnettes pour adultes d'après l'oeuvre de Bruno Schulz</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Association l'Ivre de Contes «les Schlahems»	<i>contes ethniques pour le jeune public</i>	5 000 F	<b>762,25 €</b>
D.C.A. spectacles «la véritable histoire d'Ali Baba»	<i>cie de la lune bleue - spectacle à partir des «1001 nuits»</i>	5 000 F	<b>762,25 €</b>
les Amis du Cylindre «spectacle jeune public»	<i>par la Cie Roule Maboule associant cirque, magie et théâtre</i>	5 000 F	<b>762,25 €</b>

<b>Projets MUSIQUE</b>		<b>en Francs</b>	<b>en Euros</b>
Musique et comédie «modulation»	<i>chorale à partir d'un répertoire religieux européen oriental et nord américain</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Choeurs à corps «le jongleur de l'arc en ciel»	<i>recréation par un chœur d'enfants du spectacle écrit par B. Kudlak et R.Minny du Cirque Plume</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Atelier Lyrique de Franche-Comté «Bestiaire d'animaux»	<i>spectacle lyrique à partir de la thématique animalière dans le répertoire musical</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Double You «4 EAR»	<i>création d'espace sonore associant arts plastiques et musique électroacoustique</i>	5 000 F	<b>762,25 €</b>

<b>Projets DIVERS</b>		<b>en Francs</b>	<b>en Euros</b>
Arcadia «l'homme et son temps»	<i>spectacle associant danse contemporaine et musique live</i>	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Acrylique «Foule à lier»	<i>spectacle de rue</i>	5 000 F	<b>762,25 €</b>
Circonstances «Tour de ménage»	<i>spectacle mêlant arts du cirque et comédie par la Cie Duo et Débats</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
Pudding Théâtre «l'histoire fantastique ... de Francis et Huguette»	<i>spectacle de théâtre de rue d'une compagnie régionale avant son départ pour les grands festivals de rue nationaux</i>	10 000 F	<b>1 524,49 €</b>
A.S.C Ecole des Beaux-Arts	<i>création d'un visuel 2001 de la manifestation</i>	3 500 F	<b>533,57 €</b>

## **12 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

### **1) à des établissements scolaires**

\* 1 684 F (256,72 €) au Collège des Clairs-Soleils, pour le déplacement de 20 élèves à Linden (Allemagne) du 5 au 12 juin 2001 (échange scolaire).

\* 1 008 F (153,67 €) à l'association socio-éducative du Collège Sainte-Ursule, pour le déplacement de 20 élèves à Fribourg (Allemagne) du 29 mars au 2 avril 2001 (échange scolaire).

\* 1 794 F (273,50 €) au Collège Victor Hugo, pour le déplacement de 23 élèves à Rome (Italie) du 29 avril au 5 mai 2001 (échange scolaire).

\* 3 500 F (533,57 €) au Collège Victor Hugo, pour le déplacement de 29 élèves à Köln (Allemagne) du 14 au 23 mai 2001 (échange scolaire).

\* 2 500 F (381,12 €) au Lycée Jules Haag, pour le déplacement de 51 élèves à Bruxelles (Belgique) du 19 au 24 mars 2001 (séjour professionnel).

\* 2 108 F (321,36 €) au Lycée Pergaud, pour le déplacement de 29 élèves à Böblingen (Allemagne) du 19 au 24 mai 2001 (échange scolaire).

\* 1 848 F (281,72 €) au Lycée Victor Hugo, pour l'accueil de 22 élèves de Fribourg (Allemagne) du 5 au 12 mai 2001 (échange scolaire).

\* 5 000 F (762,25 €) au Collège Proudhon, pour le déplacement de 37 élèves à Pavie (Italie) du 5 au 14 février 2001

\* 3 108 F (473,81 €) au Collège Proudhon, pour l'accueil de 37 élèves de Pavie du 26 mars au 2 avril 2001 (échange scolaire).

\* 2 500 F (381,12 €) au Lycée Tristan Bernard, pour le déplacement de 24 élèves à Bucarest (Roumanie) du 12 au 26 mai 2001 (échange scolaire).

\* 1 372 F (209,16 €) au Collège Notre-Dame, pour le déplacement de 21 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 22 au 30 mars 2001 (échange scolaire).

\* 1 650 F (251,54 €) au Collège Saint-Joseph, pour le déplacement de 14 élèves à Londres (Angleterre) du 11 au 17 février 2001 (échange scolaire).

\* 8 000 F (1 219,60 €) au Collège Proudhon, pour le déplacement de 29 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 5 au 18 mai 2001

\* 1 500 F (228,67 €) au Collège Proudhon, pour l'accueil de 29 élèves de Huddersfield du 13 au 23 juin 2001 (échange scolaire).

\* 1 500 F (228,67 €) à l'école d'auxiliaires de puériculture pour le déplacement de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 15 janvier au 2 février 2001

\* 1 512 F (230,50 €) à l'école d'auxiliaires de puériculture pour l'accueil de 6 élèves de Kuopio du 26 février au 16 mars 2001 (échange professionnel).

## **2) à une association**

\* 2 250 F (343 €) à l'association franco-finlandaise, pour le déplacement de 9 personnes à Kuopio (Finlande) du 19 au 26 mai 2001 (échange culturel).

### 13 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Les Chemins de l'Insertion et de la Citoyenneté»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 25 000 F à l'Association «Les Chemins de l'Insertion et de la Citoyenneté» pour le financement d'un projet visant à accompagner du 3 mai au 17 juin 2001 un groupe de 9 personnes placées sous main de justice de Besançon à Saint-Jean Pied de Port sur les chemins de Compostelle.

### 14 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Attribution de subventions - Opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention	
<b>CINQUIEME SECTEUR</b>					
1, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	73 669,00F	20 %	14 733,00F	2 246,03 €
29/31, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	75 531,00F	20 %	15 106,00F	2 302,89 €
30, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	26 686,00F	20 %	5 337,00F	813,62 €
55, Rue Battant	GALEACE SCI 53, Rue Battant 25000 BESANÇON	62 570,00F	20 %	12 514,00F	1 907,75 €
86, Rue Battant	GESTRIM 25, Rue Proudhon - BP193 25015 BESANÇON Cedex	59 329,00F	20 %	11 865,00F	1 808,81 €
104, Rue Battant	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	4 874,00F	20 %	974,00F	148,49 €
<b>6 dossiers - TOTAL</b>		<b>302 659,00F</b>		<b>60 529,00F</b>	<b>9 227,59 €</b>
<b>SIXIEME SECTEUR</b>					
2, Rue Gambetta	AGI-BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 BESANÇON	139 907,00F	20 %	27 981,00F	4 265,68 €
12/14, Rue de la République	Cabinet CURTET 25, Rue de la République BP 66587 25027 BESANÇON Cedex	310 122,00F	20 %	62 024,00F	9 455,50 €

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention	
17, Rue Gambetta	M. LANDRY Jean-Pierre 17, Rue Gambetta 25000 BESANÇON	162 140,00F	20 %	32 428,00F	4 943,62 €
<b>3 dossiers - TOTAL</b>		<b>612 169,00F</b>		<b>122 433,00F</b>	<b>18 664,79 €</b>
<b>SEPTIEME SECTEUR</b>					
1, Quai Veil Picard / 1, Rue d'Arènes	Mme PINTO DA SILVA Huguette Rue de la Vallée 25480 MISEREY-SALINES	380 963,00F	20 %	76 192,00F	11 615,40 €
13, Rue d'Arènes	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	33 603,00F	20 %	6 720,00F	1 024,46 €
27, Rue d'Arènes	AGI-BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 BESANÇON	20 029,00F	20 %	4 005,00F	610,56 €
29, Rue d'Arènes	AGI-BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 BESANÇON	31 675,00F	20 %	6 335,00F	965,76 €
<b>4 dossiers - TOTAL</b>		<b>466 270,00F</b>		<b>93 252,00F</b>	<b>14 216,18 €</b>
<b>REGULARISATIONS - DIVERS SECTEURS</b>					
20, Rue Mégevand (secteur 3)	Association Diocésaine 3, Rue de la Convention 25 000 BESANÇON	211 159,00F	20 %	42 231,00F	6 438,07 €
32, Faubourg Rivotte (secteur 4)	Mme MESIERES Monique 20, Rue de la Préfecture 25000 BESANÇON	30 939,00F	20 %	6 187,00F	943,20 €
11, Rue Morand / 15, Rue Proudhon (secteur 8)	SCI BRANGET 11, Rue Morand 25000 BESANÇON	267 628,00F	20 %	53 525,00F	8 159,83 €
42, Grande Rue / 1, Rue d'Anvers (Angle secteurs 1/8)	Syndic des Copropriétaires Rue d'Anvers M. DHOUTAUT Bernard 1, Rue d'Anvers 25000 BESANÇON	68 207,00F	20 %	13 641,00F	2 079,56 €
1, Rue Proudhon (Angle secteurs 3/8)	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	188 274,00F	20 %	37 654,00F	5 740,32 €
<b>5 dossiers - TOTAL</b>		<b>766 207,00F</b>		<b>153 238,00F</b>	<b>23 360,98 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 147 305,00F</b>		<b>429 452,00F</b>	<b>65 469,54 €</b>

**15 - Avenue de la Paix - Accident de la circulation du 15 juillet 2000 -  
Encaissement de l'indemnité de sinistre**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement de l'indemnité de sinistre d'un montant de 40 059,86 F.

## ***Contrats - Conventions***

### **16 - Syndicat Mixte de Micropolis - Avenant n° 1 à la convention de gestion administrative par la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier la convention de gestion administrative passée entre le SYMM et la Ville de Besançon, en ramenant le montant de la rémunération de la Ville par le SYMM à la somme de 170 000 F par an.

### **17 - Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon Palente - Convention de gestion administrative par la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente fixant les missions de chacun des deux partenaires (Ville de Besançon et Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs) et a fixé la rémunération forfaitaire annuelle de la Ville de Besançon à 30 000 F HT soit 4 573,47 €.

### **18 - Recherche médicale - Bâtiment INSERM 240, rue de Dole - Convention avec l'INSERM, l'Université, le Centre Hospitalier Régional Universitaire et la Région de Franche-Comté - Prorogation - Avenant n° 2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'INSERM, l'Université, le CHRU et la Région de Franche-Comté destinée à répartir les charges du bâtiment de l'INSERM entre les partenaires. Cet avenant proroge la convention jusqu'à fin 2001.

### **19 - Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Mise en place d'une formation au profit de cadres municipaux de la Ville de Bistrita - Demande de subvention à l'Etat - Conventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer avec la Ville de Bistrita la convention de collaboration pour la mise en oeuvre du programme de formation destiné aux cadres municipaux de notre ville jumelée roumaine

- a autorisé M. le Maire à signer toutes conventions nécessaires avec les partenaires qui seront retenus pour cette action de formation

- a décidé d'accepter la participation financière de 80 000 F attendue de l'Etat.



## ***Eau - Assainissement***

### **20 - Périmètre de protection de la source d'Arcier - Reprise de la maîtrise d'ouvrage par la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- confirmé la reprise de la maîtrise d'ouvrage par la Ville pour mener à bien la procédure de mise en oeuvre des périmètres de protection de la source d'Arcier

- décidé de solliciter du Département du Doubs le versement du solde de l'opération d'un montant de 19 897,80 F.

### **21 - Construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue Tristan Bernard - Convention avec la SNCF**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de conclure avec la SNCF une convention ayant pour objet de définir les obligations particulières de chacun lors des travaux de construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales rue Tristan Bernard. M. le Maire a été autorisé à signer cette convention.

### **22 - Epandage des boues produites par la station d'épuration de Port Douvot - Information du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a pris acte de la publication des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura.

## ***Environnement***

### **23 - Installations classées pour la protection de l'environnement - SA GROSPERRIN à Pirey - Extension de l'atelier de découpage - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet présenté par la SA GROSPERRIN visant à étendre son atelier de découpage de métaux situé sur le territoire de la commune de Pirey.

### **24 - Forêt communale de Chailluz - Dépérissement de résineux - Vente des bois**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de vendre en bloc et sur pied par appel d'offres dans des parcelles situées en forêt de Chailluz (sur une surface globale d'environ 7 ha), le peuplement d'Abies grandis estimé à un volume de 2 500 m<sup>3</sup>.

## ***Affaires foncières***

### **25 - Acquisition d'une propriété 19, avenue de la 7ème Armée Américaine à M. DELAGRANGE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition (coût global : 300 000 F).

### **26 - Aliénation d'un terrain 15, rue d'Arènes à M. THIEBAUD**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette aliénation (surface aliénée : 6 m<sup>2</sup> au prix global de 3 600 F).

### **27 - Déclassement du domaine public d'une partie de voie, chemin de la Baume et échange de terrains avec la Société IMASONIC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé le déclassement d'une partie du chemin de la Baume

- accepté l'échange de terrains à intervenir avec la Société IMASONIC aux conditions suivantes :

- . la Ville cède à la Société IMASONIC une surface de 393 m<sup>2</sup>
- . la Société IMASONIC cède à la Ville une surface de 14 m<sup>2</sup> avec une soulte de 3 790 F correspondant à la différence des terrains échangés.

## **28 - Affaires diverses - Questions orales**

Suite à l'intervention de M. ROSSELOT, M. le Maire a précisé que la maquette de BVV étant actuellement en refonte, la page habituelle réservée à l'expression des groupes politiques est supprimée jusqu'à septembre. L'inter-groupe de l'opposition bénéficiera alors d'un quart de page. Il a précisé qu'il n'était pas favorable à l'édition et au financement par la collectivité d'une «feuille» d'information spécifique à l'opposition.

La séance est levée à 20 heures 10.

Hôtel de Ville, le 4 mai 2001  
Le Maire,  
Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché, conformément à la loi,  
le 9 mai 2001  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,